

FCP de droit français

OBLIGATIONS 5-7 M

RAPPORT ANNUEL

au 30 septembre 2022

Société de gestion : Abeille Asset Management
Dépositaire : CACEIS Bank
Commissaire aux comptes : KPMG Audit

SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	4
3. Rapport de gestion	5
4. Informations réglementaires	7
5. Certification du Commissaire aux Comptes	12
6. Comptes de l'exercice	16
7. Annexe (s)	39
Caractéristiques environnementales et/ou sociales	40

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non

OBLIGATIONS 5-7 M

ISIN : FROO07033683

ABEILLE ASSET MANAGEMENT - AÉMA GROUPE



Objectifs et politique d'investissement :

■ Classification du FCP : -

■ Description des objectifs et de la politique d'investissement :

- L'objectif de gestion du FCP est d'investir de manière active sur les obligations et autres titres de créance internationaux afin d'obtenir, sur la durée de placement recommandée supérieure à 5 ans, le meilleur rapport rendement/risque favorable sur les marchés internationaux des obligations et autres titres de créance internationaux sans toutefois chercher à surperformer un indicateur, et tout en appliquant un filtre ISR.
- Le processus de gestion se fondera sur une analyse macro-économique définissant un scénario en matière de sensibilité, de positionnement sur la courbe des taux et d'allocation état/autres émetteurs. Les valeurs seront ensuite sélectionnées en fonction du scénario défini, de la situation des émetteurs, de leur prime de risque (ou « spread »), de leur rating et de la maturité des titres.

■ Caractéristiques essentielles :

- La stratégie de gestion est discrétionnaire quant à l'allocation des actifs et à la sélection des valeurs.
- Un filtre ISR « Best-in-Universe/Score ESG » est appliqué sur l'univers d'investissement de départ comprenant les valeurs composant l'indice BBG Euro Aggregate Corporate Index. Ce filtre permet de calculer un score seuil trimestriel après élimination de 20% des valeurs de l'univers d'investissement les moins bien notées en ESG par notre prestataire externe, MSCI ESG Research. Le score ESG du portefeuille doit être supérieur à ce score seuil. Peuvent être cités pour exemple de critères ESG analysés les émissions carbone, la biodiversité, la gestion et développement du capital humain ou encore l'indépendance du conseil d'administration. La part des valeurs et des titres analysés en ESG est supérieur à 75% des titres en portefeuille (en pourcentage de l'actif net du Fonds hors liquidités). Les pondérations entre les piliers E, S et G sont déterminées par MSCI ESG Research, en fonction des secteurs d'activité étant précisé que MSCI ESG Research pourrait faire face à certaines limites méthodologiques (problème lié à la quantité et à la qualité des données ESG à traiter, problème lié à l'identification des informations et des facteurs pertinents pour l'analyse ESG du modèle MSCI ESG Research...). Néanmoins, la société de gestion peut aussi s'aider d'un outil interne et propriétaire de notation extra financière mis à la disposition du gérant, plus particulièrement dans le cadre de l'exercice de nos droits de vote aux assemblées générales et dans les dialogues avec les sociétés présentes en portefeuille. Dans la limite de 25% maximum de l'actif, le gérant pourra sélectionner des valeurs ou des titres (tels que titres de créance ou sociétés non couvertes par l'analyse ESG de MSCI ESG Research) ne disposant pas d'un score ESG.
- Le portefeuille du FCP sera investi entre 80% et 100% de son actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire. Les émetteurs sélectionnés relèveront entre 90% et 100% de l'actif net des pays de l'OCDE et, dans la limite de 10% de l'actif net, de toutes zones géographiques. Les titres issus de pays émergents seront limités à 10%

de son actif net. Les titres détenus seront libellés en devises de pays de l'OCDE ou dans la limite de 10% de l'actif net en toutes devises. Ils relèveront de toutes les notations.

- Le FCP pourra investir dans la limite de 100% de son actif net dans des titres de créance spéculatifs (high yield) (notation inférieure à BBB-référence Standard & Poor's ou équivalent).
- Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Pour la détermination de la notation de l'émission, la société de gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du risque de crédit et sur les notations des agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement ni exclusivement sur ces dernières.
- Le FCP pourra également détenir des obligations contingentes convertibles (dites « CoCos ») jusqu'à 20% de l'actif net.
- La sensibilité du portefeuille est comprise entre -5 et +15.
- Le FCP est exposé au risque de change dans la limite de 100% de l'actif net ».

■ Indicateur de référence :

- Le FCP est géré activement et de manière discrétionnaire. Le FCP n'est pas géré en référence à un indice.

■ Modalités de souscription - rachat :

- L'investisseur peut demander la souscription ou le rachat de ses parts, soit en montant, soit en nombre de parts, chaque jour de bourse, auprès du centralisateur CACEIS Bank (1-3, place Valhubert - 75013 Paris). L'heure limite de réception des ordres qui sont traités à cours inconnu sur la base de la prochaine valeur liquidative est fixée à 12H00, le jour ouvré précédant le jour de calcul de la valeur liquidative. Pour les souscriptions ou les rachats qui passent par l'intermédiaire d'un autre établissement, un délai supplémentaire pour acheminer ces ordres est nécessaire pour le traitement des instructions.
- La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse à Paris à l'exception des jours fériés légaux et est datée de la veille.
- Cette part capitalise et/ou distribue ses sommes distribuables.

■ Autres informations :

- Les instruments dérivés et intégrant des dérivés pourront être utilisés à titre d'exposition et/ou de couverture et ainsi porter l'exposition de l'OPCVM au-delà de l'actif net. Le risque global de l'OPCVM est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.
- La performance de l'OPCVM résulte de l'encaissement des coupons versés par les émetteurs des titres détenus, ainsi que de l'évolution de la valeur desdits titres.
- Recommandation : la durée de placement recommandée est supérieure à cinq ans. Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les cinq ans.

Profil de risque et de rendement :

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible			A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé			
1	2	3	4	5	6	7

■ Texte expliquant l'indicateur et ses principales limites :

- Le FCP se trouve dans la catégorie de risque/rendement indiquée ci-dessus en raison de la volatilité des marchés de taux.
- Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. Enfin, la catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

■ Risques importants pour le FCP non intégralement pris en compte dans cet indicateur :

- **Risque de crédit** : l'émetteur d'un titre de créance détenu par le FCP n'est plus en mesure de payer les coupons ou de rembourser le capital, accru du fait que le FCP est susceptible d'investir en titres spéculatifs (high yield).
- **Risque de liquidité** : l'impossibilité pour un marché financier d'absorber les volumes de transactions peut avoir un impact significatif sur le prix des actifs.
- **Risque de contrepartie** : le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré.
- **Impact de l'utilisation de produits dérivés et de produits intégrant des dérivés** : l'utilisation de ces instruments expose le FCP à des sources de risques et donc de valeur ajoutée que des titres en direct ne permettent pas d'atteindre.

Pour consulter l'intégralité des risques liés au FCP, il convient de se reporter au prospectus, disponible sur le site : www.uff.net



2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

HISTORIQUE OBLIGATIONS 5-7 M	
Date	Evénements
29/11/2021	MAJ dénominations sociales + frais courants
13/12/2021	Swing Pricing
01/01/2022	MAJ Règlementaire Taxonomie
07/02/2022	ISRisation
11/02/2022	MAJ annuelle
17/05/2022	Russes + MAJ Site Web

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

Depuis le deuxième semestre de l'année 2021, le contexte macroéconomique est marqué par des phénomènes de marché inédits.

Après avoir disparu pendant des années, l'inflation est aujourd'hui plus que jamais de retour et demeure comme l'inquiétude principale des épargnants qui voient leur pouvoir d'achat s'éroder. La reprise de l'économie post Covid combiné à la crise énergétique provoquée par la guerre en Ukraine, a fait bondir violemment les chiffres d'inflation. En effet, les différents indices continuent de surprendre à la hausse. En Zone Euro, les prix à la consommation ont augmenté au mois de septembre de 10% sur un an, battant un nouveau record depuis la publication de l'indicateur en janvier 1997. De l'autre côté de l'Atlantique, la hausse des prix est elle aussi soutenue. L'inflation a dépassé les attentes en septembre aux Etats-Unis, avec une augmentation de 8,2% sur un an glissant.

L'inflation ne semble toujours pas maîtrisée à ce stade et la balance des risques reste orientée à la hausse sur cette fin d'année 2022. En conséquence, les Banques Centrales sont pressées d'agir, pour éviter que cette hausse des prix s'installe de manière durable. Ainsi, les durcissements monétaires se sont généralisés à travers le monde et l'exercice des différents banquiers centraux se complexifie. Ils ont réaffirmé, sur la fin de l'été, leur volonté de lutter coûte que coûte contre l'inflation et ont, par conséquent, accéléré la hausse des taux directeurs. L'année 2022 marque donc un tournant majeur dans les orientations des politiques monétaires mondiales : la Fed a procédé à une nouvelle hausse de ses taux directeurs en septembre, dont la fourchette se situe désormais entre 3% et 3,25%. De son côté, la BCE a elle aussi commencé à normaliser sa politique monétaire, avec plusieurs hausses sur l'été 2020 et devrait continuer son tour de vis monétaire dans les prochains mois. Le taux sur les dépôts bancaires à la BCE, qui est l'un des trois taux directeurs de référence, se situe actuellement à 0,75 %.

Pour finir, depuis plusieurs semaines, une rhétorique de récession s'est progressivement installée dans les différents discours économiques. En Zone Euro, l'activité devrait buter sur les problématiques d'approvisionnement en gaz cet hiver, la guerre en Ukraine ayant amené une disruption importante de l'accès à l'énergie. La question de l'indépendance énergétique est plus que jamais en centre des débats à l'approche de la période hivernale.

Cette période est bien particulière, les performances de nombreuses classes d'actifs étant orientées à la baisse et l'allocation jouant un rôle plutôt modeste dans le rendement des différents portefeuilles. Les marchés obligataires sont particulièrement touchés par le contexte actuel. On constate, sur le premier semestre de 2022, des moins-values inédites sur les différents segments de taux et de crédit. L'indice Bloomberg Global Aggregate, représentatif des obligations mondiales, cède plus de 20% sur 1 an glissant.

Dans le même temps, les actions continuent aussi de s'ajuster, confirmant la corrélation inhabituelle à la baisse des marchés actions et obligataires. Le CAC 40 perd 11,6% sur un an et l'indice représentant les actions mondiales, le MSCI World, perd lui plus de 21%.

LA POLITIQUE DE GESTION

L'année a été particulièrement difficile sur le marché du crédit HY avec une forte décompression des « spreads » et une violente hausse de taux.

Sur la composante taux, le fonds a été impacté malgré une résistance relative du portefeuille en raison de la sensibilité inférieure, réduite de façon tactique via dérivés.

Sur la composante spreads, nous avons été actif sur indices CDS profitant de la volatilité pour trouver des points d'entrée et de sortie attractifs.

Au cours de l'année, nous avons graduellement réduit notre exposition sur le segment le moins bien noté (B) pour la réallouer vers des crédits de meilleure qualité (BB) qui nous semblent apporter un meilleur couple rendement/risque.

D'un point de vue performance relative par secteur, le secteur des financières a été le plus touché par l'écartement des spreads, avec en particulier les titres subordonnés. Le fonds est très peu exposé au secteur des Reits, secteur aussi largement impacté au cours de l'année.

Notre surpondération en financières (en particulier pour la partie subordonnée) nous a pénalisé mais les valorisations nous semblent désormais très attractives.

Malgré la chute du nombre d'émissions sur le marché primaire HY Européen, nous avons souvent participé, notamment KPN hybride, BPER Banca Senior ou Huhtamaki.

Au titre de l'exercice sous revue, la performance du Fonds ressort à -15,53 %.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
AVIVA EUROPEAN HIGH YIELD BOND FUND K EUR ACC		6 988 979,09
ENEL 2.25% PERP	3 349 742,47	2 549 474,85
AVIVA INVESTORS HY Part R	5 131 700,00	
AVIVA INVESTORS EMERGING MARKETS CORPORATE BOND KQH	98 954,97	4 515 303,92
MAHLESTIFTUNG 2.375% 14-05-28	1 980 623,29	2 461 378,08
ENEL 3.5% 24-05-80		4 040 162,63
UGI INTL LLC 2.5% 01-12-29	3 052 650,55	915 833,33
GAMMA BID 6.25% 15-07-25	1 384 147,92	2 278 752,16
BCP V MODULAR SERVICES FINANCE II 4.75% 30-11-28	1 516 000,00	1 481 555,99
ATF NETHERLANDS BV 3.75% PERP		2 855 536,03

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EURO

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : **60 654 671,36**

- o Change à terme : 34 745 641,36
- o Future : 6 509 030,00
- o Options :
- o Swap : 19 400 000,00

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	J.P.MORGAN AG FRANCFORT SOCIETE GENERALE SA

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) Total	
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces Total	 650 000,00 650 000,00

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus Total des revenus . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS – RÈGLEMENT SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

DESCRIPTION DE LA PROCÉDURE DU CHOIX DES INTERMÉDIAIRES

La société de gestion a recours au service d'Ofi Investment Solutions, étant précisé que jusqu'au 4 juillet 2022, ce service était assuré par Aviva Investors Global Services Limited. A ce titre, elle utilise la liste des intermédiaires qu'elle a elle-même sélectionnée en application de sa propre politique de sélection et d'exécution. Selon cette dernière, tous les intermédiaires sont choisis en fonction de leur solvabilité et doivent passer par un processus de sélection rigoureux basé sur des critères qualitatifs et quantitatifs. Une fois approuvées, les contreparties font l'objet d'un suivi et d'une analyse en continue de leur qualité d'exécution. Les facteurs clés pris en compte à cet égard sont : la couverture de marché ; la couverture des instruments ; les protocoles de négociation ; les coûts de transaction ; l'efficacité et la fiabilité du traitement des opérations.

Pour plus d'informations, les porteurs peuvent se référer à la politique d'exécution et de sélection disponible sur le site : www.ofi-invest-am.com et dans le rapport annuel de la société de gestion.

COMPTE RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMÉDIATION

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur notre site Internet à l'adresse www.ofi-invest-am.com.

POLITIQUE DE VOTE

L'exercice du droit de vote pour les titres détenus dans les différents portefeuilles est effectué en toute indépendance dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts. Le gérant exerce au fur et à mesure les droits de vote aux conditions fixées par la « Politique de vote » en vigueur au sein de la société de gestion consultable sur le site internet via le lien : www.ofi-invest-am.com.

Le rapport sur l'exercice des droits de vote par la Société de Gestion est disponible sur son site internet.

COMMUNICATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

En tant qu'investisseur de long terme, le statut d'Abeille Asset Management s'apparente, pour les entreprises dans lesquelles Abeille Asset Management investit, à celle d'un partenaire avec lequel elles discutent régulièrement de leur situation, des évolutions qu'elles entendent conduire et des politiques qu'elles mettent en place.

Ces discussions sont notamment l'occasion d'évoquer l'ensemble des thématiques associées au développement durable et à la responsabilité sociétale des entreprises afin d'orienter leur mode de fonctionnement vers des pratiques conformes aux principes ESG.

Cet engagement d'Abeille Asset Management trouve également sa traduction dans la politique de vote par elle conduite aux assemblées des entreprises, politique dont les principes sont rappelés sur le site internet de la société de gestion www.ofi-invest-am.com.

En sa qualité de prestataire de services d'investissement, Abeille Asset Management est soumise aux dispositions du code monétaire et financier, au règlement général de l'AMF et aux règlements de déontologie de l'AFG.

Dans ce cadre, Abeille Asset Management a mis en place, aux fins de prévenir tout risque de blanchiment, de fraude ou de corruption, d'une part un « dispositif opérationnel de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement des activités terroristes », d'autre part un « dispositif opérationnel de lutte contre la fraude et la corruption » qui lui sont propres.

Par ailleurs, Abeille Asset Management considère toute aide financière, directe ou indirecte, octroyée en connaissance de cause à une activité de fabrication ou de commerce d'armes controversées, comme incompatible tant avec la réglementation en vigueur qu'avec les valeurs d'entreprise qu'Abeille Asset Management promeut. Abeille Asset Management a donc décidé d'exclure tout investissement dans des entreprises impliquées dans la fabrication et le commerce d'armes controversées, et cela indépendamment du pourcentage du chiffre d'affaires de ladite entreprise issu de ces activités.

S'agissant des gestions par elle conduites, Abeille Asset Management a introduit depuis plusieurs années, dans le souci d'une meilleure anticipation des risques de long terme, la prise en compte de critères ESG dans l'analyse des titres susceptibles d'intégrer ses portefeuilles. L'intégration des questions environnementales, sociales et de gouvernances (ESG) dans l'analyse et la réflexion conduisant au processus d'investissement est en effet de nature à optimiser la création de valeur pour les clients. Les composantes ESG font de ce fait partie intégrante, aux côtés de paramètres financiers plus classiques, des réflexions menées, et cela pour l'ensemble du processus d'investissement mis en place au sein d'Aviva Investors France. Cette approche trouve bien évidemment pleinement à s'appliquer dans le cadre de la gestion du fonds OBLIGATIONS 5-7 M.

Enfin, Abeille Asset Management a plus spécifiquement développé une gamme de produits financiers ISR, lesquels s'appuient, quant à la sélection des entreprises retenues, sur des critères d'analyse se référant à des objectifs reconnus et déclinés sur six grands domaines, à savoir l'environnement, les droits humains, les ressources humaines, le gouvernement d'entreprise, le comportement sur les marchés et l'engagement sociétal. Toutes informations complémentaires sur l'approche ISR d'Abeille Asset Management, les fonds ISR dont elle assure la gestion ou, plus généralement, sur les procédures par elle appliquées sont accessibles via le site internet de la société de gestion (accessible via le lien www.ofi-invest-am.com).

REGLEMENTS SFDR ET TAXONOMIE

Information relative à la transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et des investissements durables dans les rapports périodiques pour les fonds catégorisés « article 8 » au regard du règlement SFDR

Cette information est disponible en annexe du présent rapport.

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DU PORTEFEUILLE

L'OPC n'a pas eu recours à ce type d'opération au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2022.

MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

La méthode de calcul du risque global de l'OPC sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement prévue par le Règlement général de l'AMF.

POLITIQUE DE REMUNERATIONS

Partie qualitative

Abeille Asset Management s'est dotée d'une politique de rémunération applicable à l'ensemble des mandataires sociaux et du personnel d'AAM, définissant les conditions de détermination de la rémunération fixe et de la rémunération variable du personnel de la société. Cette politique de rémunération intègre également l'application d'un dispositif spécifique applicable à la rémunération variable des « personnels régulés » au titre de son activité de gestion d'OPC (FIA et OPCVM). Ce dispositif prévoit, notamment, d'une part, le versement différé et étalé sur trois exercices d'une fraction de la rémunération variable et, d'autre part, le versement sous forme d'actions ou de parts d'OPC gérés de 50% de la rémunération variable.

Ce dispositif est entré en vigueur au titre des rémunérations variables payées en 2016 au titre de l'exercice 2015 et a été agréé (dans le cadre de la mise en œuvre de la directive OPCVM 5) dans son intégralité par l'AMF le 6 avril 2017.

Pour les fonds UCITS, ce dispositif est entré en vigueur au titre des rémunérations variables payées en 2018 au titre de l'exercice 2017.

Par ailleurs, Abeille Asset Management est dotée d'un Comité des rémunérations chargé de l'application et du suivi de cette politique. Pour plus d'informations, la politique de rémunération est disponible sur demande auprès de la société de gestion, ainsi que sur le site internet à l'adresse suivante : www.ofi-invest-am.com

Partie quantitative

Au titre de l'exercice 2021, le montant des sommes versées par Abeille Asset Management à ses collaborateurs au titre de leur rémunération fixe s'élevait à 13 726 616 euros, hors charges patronales.

Le montant global de rémunération variable alloué au titre de l'exercice 2021 à l'ensemble des 157 salariés d'Abeille Asset Management (et payable postérieurement à la clôture de cet exercice aux conditions et modalités fixées par la Politique de Rémunération) s'élevait à 4 509 000 euros, hors charges patronales.

Le montant de rémunération variable alloué au titre de ce même exercice à des salariés entrant dans le cadre du dispositif de rémunération variable, mis en place en application de la directive 2014/91/UE (Directive OPCVM V), et de la directive 2011/61/UE (Directive AIFM), et soumis à différé partiel, s'élevait à 250 000 euros hors charges patronales, et concernait 1 salarié.

AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Union Financière de France Banque

UFF Contact

32, avenue d'Iéna 75783 PARIS Cedex 16 - FRANCE

0 805 805 809 (service et appel gratuits)

Sur le site Internet : www.uff.net

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Fonds Commun de Placement OBLIGATIONS 5-7 M

14, rue Roquépine - 75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2022

Aux porteurs de parts,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif OBLIGATIONS 5-7 M constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de
Severine Ernest
KPMG le 23/12/2022 11:56:18

Séverine Ernest
Associée



6. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 30/09/2022 en EUR

ACTIF

	30/09/2022	30/09/2021
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	173 284 909,74	235 282 823,89
Actions et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées	168 088 232,61	223 287 362,71
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	168 088 232,61	223 287 362,71
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	4 920 787,13	11 720 981,18
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	4 920 787,13	11 720 981,18
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	275 890,00	274 480,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	275 890,00	274 480,00
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	38 691 703,46	38 915 417,62
Opérations de change à terme de devises	34 745 641,36	34 742 335,66
Autres	3 946 062,10	4 173 081,96
COMPTES FINANCIERS	6 092 931,56	7 533 233,89
Liquidités	6 092 931,56	7 533 233,89
TOTAL DE L'ACTIF	218 069 544,76	281 731 475,40

PASSIF

	30/09/2022	30/09/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	173 135 584,06	228 967 190,39
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	7 876 295,98	
Report à nouveau (a)	1 420,02	728,37
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-1 892 982,07	7 937 419,16
Résultat de l'exercice (a,b)	1 903 999,11	1 830 658,75
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	181 024 317,10	238 735 996,67
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	1 232 525,56	2 905 065,71
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	1 232 525,56	2 905 065,71
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	275 890,00	274 480,00
Autres opérations	956 635,56	2 630 585,71
DETTES	35 812 701,86	40 090 412,78
Opérations de change à terme de devises	34 652 585,76	34 859 569,52
Autres	1 160 116,10	5 230 843,26
COMPTES FINANCIERS	0,24	0,24
Concours bancaires courants	0,24	0,24
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	218 069 544,76	281 731 475,40

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/09/2022 en EUR

	30/09/2022	30/09/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
FGBL BUND 10A 1221		15 963 080,00
FGBL BUND 10A 1222	6 509 030,00	
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Credit Default Swaps		
ITRAXX EUR XOVER S36		22 000 000,00
ITRAXX EUR XOVER S38	19 400 000,00	
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 30/09/2022 en EUR

	30/09/2022	30/09/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	3 568,58	15 685,41
Produits sur actions et valeurs assimilées		194 554,95
Produits sur obligations et valeurs assimilées	7 841 371,19	8 106 498,49
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	7 844 939,77	8 316 738,85
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	90 532,74	72 653,38
Autres charges financières		
TOTAL (2)	90 532,74	72 653,38
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	7 754 407,03	8 244 085,47
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 078 087,57	1 181 479,96
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-I) (1 - 2 + 3 - 4)	6 676 319,46	7 062 605,51
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-117 158,81	-10 254,57
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	4 655 161,54	5 221 692,19
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	1 903 999,11	1 830 658,75

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0007033683 - OBLIGATIONS 5-7 M : Taux de frais maximum de 0.50% TTC.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part OBLIGATIONS 5-7 M	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/09/2022 en EUR

	30/09/2022	30/09/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	238 735 996,67	236 961 449,24
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	11 226 139,85	21 119 758,69
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-27 124 129,93	-32 355 469,48
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	2 863 281,87	7 399 183,67
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-9 823 171,37	-1 154 283,33
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	37 996 983,33	40 790 881,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-33 418 059,66	-38 549 936,02
Frais de transactions	-18 809,86	-16 220,30
Différences de change	1 958 366,05	316 077,29
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-43 267 036,18	6 314 859,16
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-35 836 484,98	7 430 551,20
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-7 430 551,20	-1 115 692,04
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	1 675 360,15	-2 514 968,75
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-680 745,56	-2 356 105,71
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	2 356 105,71	-158 863,04
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-1 835 880,76	-1 416 247,82
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	6 676 319,46	7 062 605,51
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-4 655 161,54	-5 221 692,19
Autres éléments	34 119,02 (*)	
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	181 024 317,10	238 735 996,67

(*) N: Lissage rétrocession commissions de mouvements indûment prélevées Abeille AM (ex AVIVA IF).

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	162 070 313,90	89,53
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	6 017 918,71	3,32
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	168 088 232,61	92,85
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Taux	6 509 030,00	3,60
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	6 509 030,00	3,60
AUTRES OPÉRATIONS		
Crédit	19 400 000,00	10,72
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	19 400 000,00	10,72

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	162 070 313,90	89,53			6 017 918,71	3,32		
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							6 092 931,56	3,37
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							0,24	
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	6 509 030,00	3,60						
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées			165 889,84	0,09	13 949 511,39	7,71	51 828 240,61	28,63	102 144 590,77	56,43
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	6 092 931,56	3,37								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	0,24									
HORS-BILAN										
Opérations de couverture									6 509 030,00	3,60
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 NLG		Devise 2 GBP		Devise 3 USD		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées	814 621,98	0,45	10 868 151,30	6,00	9 493 884,09	5,24		
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances			2 205 170,69	1,22	3 085 851,78	1,70		
Comptes financiers			2 096 437,53	1,16	1 493 030,03	0,82	0,02	
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes			15 304 173,87	8,45	14 150 000,00	7,82		
Comptes financiers							0,24	
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/09/2022
CRÉANCES		
	Achat à terme de devise	5 214 011,03
	Fonds à recevoir sur vente à terme de devises	29 531 630,33
	Dépôts de garantie en espèces	230 012,50
	Coupons et dividendes en espèces	235 692,07
	Collatéraux	3 480 357,53
TOTAL DES CRÉANCES		38 691 703,46
DETTES		
	Vente à terme de devise	29 454 173,87
	Fonds à verser sur achat à terme de devises	5 198 411,89
	Achats à règlement différé	425 420,82
	Frais de gestion fixe	77 041,53
	Collatéraux	650 000,00
	Autres dettes	7 653,75
TOTAL DES DETTES		35 812 701,86
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		2 879 001,60

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	10 474,7300	11 226 139,85
Parts rachetées durant l'exercice	-26 227,1937	-27 124 129,93
Solde net des souscriptions/rachats	-15 752,4637	-15 897 990,08
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	194 092,9807	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/09/2022
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	I 078 087,57
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/09/2022
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/09/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/09/2022
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			4 920 787,13
	FR001400A357	AVIVA INVESTORS HY Part R	4 920 787,13
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			4 920 787,13

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation des sommes distribuables - Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice

	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaires
Acomptes	20/01/2022	OBLIGATIONS 5-7 M	1 141 867,92	5,44		
Acomptes	14/04/2022	OBLIGATIONS 5-7 M	1 951 680,44	9,53		
Acomptes	13/07/2022	OBLIGATIONS 5-7 M	1 561 613,18	7,87		
Total acomptes			4 655 161,54	22,84		

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/09/2022	30/09/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	1 420,02	728,37
Résultat	1 903 999,11	1 830 658,75
Total	1 905 419,13	1 831 387,12

	30/09/2022	30/09/2021
Affectation		
Distribution	1 904 052,14	1 829 852,28
Report à nouveau de l'exercice	1 366,99	1 534,84
Capitalisation		
Total	1 905 419,13	1 831 387,12
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	194 092,9807	209 845,4444
Distribution unitaire	9,81	8,72
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat		

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/09/2022	30/09/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	7 876 295,98	
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 892 982,07	7 937 419,16
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	5 983 313,91	7 937 419,16

	30/09/2022	30/09/2021
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		7 937 419,16
Capitalisation	5 983 313,91	
Total	5 983 313,91	7 937 419,16

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	28/09/2018	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022
Actif net en EUR	237 760 245,61	232 366 465,10	236 961 449,24	238 735 996,67	181 024 317,10
Nombre de titres	215 478,5273	210 852,0907	220 200,3007	209 845,4444	194 092,9807
Valeur liquidative unitaire	1 103,40	1 102,03	1 076,11	1 137,67	932,66
+/- values nettes unitaire non distribuées				37,82	
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	24,60	3,50	-59,41		30,82
Distribution unitaire sur résultat	31,42	35,07	34,56	33,79	32,65
Crédit d'impôt unitaire			0,004		
Capitalisation unitaire sur résultat	7,00	5,72			

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ADLER REAL ESTATE AG 1.875% 27-04-23	EUR	200 000	165 889,84	0,09
CMZB FRANCFORT 1.375% 29-12-31	EUR	2 200 000	1 743 907,60	0,97
CTEC II 5.25% 15-02-30	EUR	1 100 000	839 971,92	0,46
DEUTSCHE LUFTHANSA AG 2.875% 16-05-27	EUR	1 400 000	1 114 562,63	0,62
MAHLESTIFTUNG 2.375% 14-05-28	EUR	1 300 000	872 306,23	0,48
PEACH PROPERTY FINANCE 4.375% 15-11-25	EUR	465 000	381 907,92	0,21
REBECCA BID 5.75% 15-07-25	EUR	1 038 000	968 441,60	0,54
WEPA HYGIENPRODUKTE 2.875% 15-12-27	EUR	2 200 000	1 609 562,38	0,88
TOTAL ALLEMAGNE			7 696 550,12	4,25
AUSTRALIE				
FMG RESOURCES AUGUST 2006 PTY 5.875% 15-04-30	USD	950 000	872 868,38	0,48
MINERAL RESOURCES LRD 8.0% 01-11-27	USD	345 000	352 252,04	0,19
TOTAL AUSTRALIE			1 225 120,42	0,67
AUTRICHE				
RAIFFEISEN BANK INTL AG 1.5% 12-03-30	EUR	800 000	657 441,12	0,36
TOTAL AUTRICHE			657 441,12	0,36
BELGIQUE				
AGEAS NV 3.875% PERP	EUR	1 600 000	1 113 584,11	0,62
LSF XI MAGPIE BIDCO SARL 7.25% 30-06-27	EUR	1 000 000	872 474,72	0,48
TOTAL BELGIQUE			1 986 058,83	1,10
CANADA				
BAUSCH HEALTH COMPANIES 5.0% 15-02-29	USD	485 000	189 919,84	0,11
Bausch Health Companies Inc 6.25% 15-02-29	USD	600 000	233 802,21	0,13
NEW GOLD 7.5% 15-07-27	USD	1 745 000	1 414 310,63	0,78
TOTAL CANADA			1 838 032,68	1,02
ESPAGNE				
BANC DE 5.625% 06-05-26 EMTN	EUR	1 800 000	1 788 822,99	0,99
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA SA E3R+1.3% PERP	EUR	2 050 000	1 881 121,00	1,04
BANCO DE CREDITO SOCIAL 8.0% 22-09-26	EUR	800 000	799 436,11	0,44
BANCO NTANDER 4.125% PERP	EUR	2 200 000	1 525 184,97	0,84
BANCO NTANDER 4.375% PERP	EUR	1 400 000	1 103 562,10	0,61
BANKIA SA 3.75% 15-02-29 EMTN	EUR	600 000	598 488,17	0,33
BBVA 6.0% PERP	EUR	1 000 000	881 596,52	0,49
CAIXABANK 2.25% 17-04-30 EMTN	EUR	600 000	542 821,50	0,30
CAIXABANK 3.625% PERP	EUR	2 400 000	1 528 600,22	0,85
CELLNEX FINANCE 1.0% 15-09-27	EUR	600 000	479 352,33	0,26
GRIFOLS ESCROW ISSUER 3.875% 15-10-28	EUR	905 000	688 447,95	0,38
IBERCAJA 3.75% 15-06-25	EUR	1 200 000	1 188 136,93	0,65
INTL CONSOLIDATED AIRLINES GROU 2.75% 25-03-25	EUR	800 000	682 316,88	0,38
LORCA TELECOM BOND CO SAU 4.0% 18-09-27	EUR	888 000	776 792,31	0,43
NEINOR HOMES SLU 4.5% 15-10-26	EUR	597 000	516 342,32	0,29
NH HOTELES GROUP 4.0% 02-07-26	EUR	702 000	621 461,10	0,34

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
UNICAJA BAN 3.125% 19-07-32	EUR	1 200 000	910 796,96	0,51
VIA CELERE DERROLLOS INMOBILIARIOS 5.25% 01-04-26	EUR	1 068 000	948 039,57	0,52
TOTAL ESPAGNE			17 461 319,93	9,65
ETATS-UNIS				
ALLIED UNI HLD LLCALLIED UNI FIN CORPA 3.625% 01-06-28	EUR	440 000	334 584,98	0,18
ALLIED UNI HLD LLCALLIED UNI FIN CORPA 4.875% 01-06-28	GBP	396 000	337 744,93	0,18
ALLIED UNIVERSAL HOLDCO LLC ALLIED UNI 6.0% 01-06-29	USD	560 000	391 022,86	0,22
AVANTOR FUNDING 2.625% 01-11-25	EUR	1 092 000	1 010 046,77	0,56
CROWN AMERICAS LLC 5.25% 01-04-30	USD	1 000 000	917 548,47	0,50
FORD MOTOR CREDIT 3.25% 15-09-25	EUR	652 000	593 617,82	0,33
FORD MOTOR CREDIT 4.95% 28-05-27	USD	390 000	365 748,37	0,20
FORD MOTOR CREDIT CO LLC	GBP	738 000	765 395,01	0,42
IQVIA 2.25% 15-03-29	EUR	1 027 000	788 512,63	0,43
NETFLIX 3.875% 15-11-29	EUR	1 200 000	1 077 093,17	0,59
NETFLIX INC 4.625% 15-05-29	EUR	241 000	230 374,95	0,13
OLYMPUS WATER US HOLDING CORPORATION 3.875% 01-10-28	EUR	318 000	241 574,86	0,14
OLYMPUS WATER US HOLDING CORPORATION 5.375% 01-10-29	EUR	405 000	296 922,88	0,17
ORGANON FINANCE I LLC 2.875% 30-04-28	EUR	1 187 000	969 599,30	0,54
SCIL IV LLC SCIL USA HOLDINGS LLC 4.375% 01-11-26	EUR	871 000	716 000,11	0,40
SIZZLING PLATTER LLC 8.5% 28-11-25	USD	865 000	798 174,34	0,44
SPRINGLEAF FINANCE 4.0% 15-09-30	USD	1 005 000	725 544,48	0,40
SUPERIOR INDUSTRIES INTL 6.0% 15-06-25	EUR	1 177 000	974 922,83	0,54
TEMPUR SEALY INTL 3.875% 15-10-31	USD	1 100 000	842 791,91	0,47
UGI INTL LLC 2.5% 01-12-29	EUR	1 868 000	1 413 633,75	0,78
TOTAL ETATS-UNIS			13 790 854,42	7,62
FINLANDE				
HUHTAMAKI OY 4.25% 09-06-27	EUR	1 200 000	1 147 227,95	0,63
INDUSTRIAL POWER 2.625% 31-03-27	EUR	673 000	619 182,63	0,34
TOTAL FINLANDE			1 766 410,58	0,97
FRANCE				
ACCOR 2.375% 29-11-28	EUR	1 100 000	866 669,28	0,48
ACCOR SA 2.625% PERP	EUR	2 400 000	1 894 742,63	1,04
BNP PAR 6.875% PERP	EUR	2 400 000	2 250 262,95	1,25
BQ POSTALE 3.0% PERP	EUR	3 600 000	2 255 538,52	1,24
BURGER KING FRANCE SAS E3R+4.75% 01-11-26	EUR	665 000	642 598,88	0,35
CAB SELAS 3.375% 01-02-28	EUR	1 264 000	978 634,62	0,54
CHROME HOLDCO SAS 3.5% 31-05-28	EUR	840 000	679 505,87	0,38
CHROME HOLDCO SAS 5.0% 31-05-29	EUR	417 000	325 100,38	0,18
EDF 5% 31/12/2099	EUR	900 000	818 771,86	0,45
FAURECIA 2.75% 15-02-27	EUR	1 985 000	1 547 052,21	0,86
ILIAD HOLDING HOLD 6.5% 15-10-26	USD	490 000	453 699,45	0,25
LABORATOIRE EIMER SELARL 5.0% 01-02-29	EUR	533 000	389 228,58	0,22
LA FINANCIERE ATALIAN 5.125% 15-05-25	EUR	500 000	486 033,68	0,27
LOXAM SAS 4.5% 15-02-27	EUR	608 000	519 356,64	0,29
LOXAM SAS 4.5% 15-04-27	EUR	590 000	458 058,30	0,26

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ORAN 5.0% PERP EMTN	EUR	1 813 000	1 792 135,65	0,99
QUATRIM SASU 5.875% 15-01-24	EUR	700 000	671 806,82	0,37
RENAULT 2.375% 25-05-26 EMTN	EUR	200 000	169 343,81	0,09
RENAULT 2.5% 02-06-27 EMTN	EUR	2 300 000	1 857 602,25	1,02
REXEL 2.125% 15-06-28	EUR	1 127 000	890 543,03	0,49
REXEL 2.125% 15-12-28	EUR	2 481 000	1 926 506,49	1,06
SECHE ENVIRONNEMENT 2.25% 15-11-28	EUR	1 155 000	936 505,26	0,52
SOCIETE DES AUTOROUTES DU SUD DE LA FRAN 2.75% 02-09-32	EUR	2 000 000	1 888 511,92	1,04
TOTALENERGIES SE 1.625% PERP	EUR	2 313 000	1 834 845,83	1,02
TOTALENERGIES SE 2.625% PERP EMTN	EUR	600 000	560 636,74	0,31
UNIBAIL RODAMCO SE 2.875% PERP	EUR	2 100 000	1 670 183,08	0,92
VALEO 1.0% 03-08-28 EMTN	EUR	1 400 000	1 076 388,08	0,59
VEOLIA ENVIRONNEMENT 2.25% PERP	EUR	2 200 000	1 928 804,95	1,07
TOTAL FRANCE			31 769 067,76	17,55
GIBRALTAR				
888 ACQUISITIONS 7.558% 15-07-27	EUR	909 000	777 098,91	0,43
TOTAL GIBRALTAR			777 098,91	0,43
ITALIE				
AUTOSTRADA PER L ITALILIA 1.625% 25-01-28	EUR	1 475 000	1 187 241,04	0,66
BANCA POPOLARE DELL EMILIA ROMAGNA 3.375% 30-06-25	EUR	471 000	461 860,47	0,26
BANCA POPOLARE DELL EMILIA ROMAGNA 4.625% 22-01-25	EUR	1 000 000	1 003 409,52	0,55
BANCO BPM 6.0% 13-09-26 EMTN	EUR	1 143 000	1 139 013,28	0,63
BRUNELLO BID 3.5% 15-02-28	EUR	303 000	256 757,09	0,14
ENEL 2.25% PERP	EUR	2 300 000	1 889 511,91	1,04
INTE 3.75% PERP	EUR	2 232 000	1 715 609,57	0,94
INTE 6.375% PERP	EUR	1 158 000	884 543,42	0,48
LIBRA GROUP 5.0% 15-05-27	EUR	1 062 000	864 521,69	0,48
LOTTOMATICA 9.75% 30-09-27	EUR	423 000	425 464,33	0,23
NEXI 1.625% 30-04-26	EUR	1 775 000	1 533 034,47	0,85
PAGANINI BID E3RJ+4.25% 30-10-28	EUR	1 077 000	989 349,61	0,55
REKEEP 7.25% 01-02-26	EUR	580 000	518 973,85	0,29
SISAL PAY SPA E3R+3.875% 17-12-26	EUR	665 000	632 817,55	0,35
SOFIMA HOLDING S.P.A	EUR	811 000	650 806,55	0,36
SPACE4 GUALA CLOSURES 3.25% 15-06-28	EUR	997 000	803 662,04	0,44
TELECOM ITALIA SPA EX OLIVETTI 2.75% 15-04-25	EUR	556 000	521 630,25	0,29
TRASMISSIONE ELETTRICITA RETE NAZIONALE 2.375% PERP	EUR	1 635 000	1 284 269,99	0,72
UNICREDIT 3.875% PERP EMTN	EUR	2 400 000	1 605 582,10	0,89
WEBUILD 3.875% 28-07-26	EUR	959 000	760 308,80	0,42
WEBUILD 5.875% 15-12-25	EUR	1 443 000	1 317 135,71	0,73
TOTAL ITALIE			20 445 503,24	11,30
JAPON				
SOFTBANK GROUP 3.125% 19-09-25	EUR	1 300 000	1 122 578,71	0,62
TOTAL JAPON			1 122 578,71	0,62
JERSEY				
GALAXY BID 6.5% 31-07-26	GBP	746 000	707 980,96	0,39
TOTAL JERSEY			707 980,96	0,39

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
LUXEMBOURG				
ADJGR I 1/2 07/26/24	EUR	900 000	558 613,54	0,31
AEDAS HOMES OPCO SLU 4.0% 15-08-26	EUR	496 000	431 442,84	0,24
ALTICE FRANCE 4.0% 15-02-28	EUR	1 780 000	1 115 195,71	0,61
ARENA LUXEMBOURG FINANCE SARL 1.875% 01-02-28	EUR	1 670 000	1 260 660,04	0,70
CIDRON AIDA FINCO SARL 5.0% 01-04-28	EUR	918 000	755 685,36	0,42
CIRSA FINANCE INTL SARL 4.5% 15-03-27	EUR	720 000	579 960,00	0,32
CIRSA FINANCE INTL SARL 6.25% 20-12-23	EUR	470 000	397 964,86	0,22
CULLINAN HOLDCO SCSP 4.625% 15-10-26	EUR	2 163 000	1 881 316,42	1,04
HT TROPLAST 9.25% 15-07-25	EUR	648 000	589 507,38	0,33
KLEOPATRA FINCO SARL 4.25% 01-03-26	EUR	500 000	405 905,42	0,22
KLEOPATRA HOLDINGS 2 SCA 6.5% 01-09-26	EUR	1 010 000	654 942,92	0,36
LOARRE INVESTMENTS SARL E3R+5.0% 15-05-29	EUR	1 200 000	1 151 604,33	0,64
LUNE HOLDINGS SARL 5.625% 15-11-28	EUR	891 000	693 223,62	0,38
SIGNA DEVELOPMENT FINANCE SCS 5.5% 23-07-26	EUR	3 200 000	2 116 711,11	1,17
SOCIETE EUROPEENNE DES SATELLITES SA 5.625% PERP	EUR	1 300 000	1 310 905,93	0,72
TELECOM ITALIA FINANCE 7.75% 24-01-33	EUR	820 000	897 870,63	0,50
TOTAL LUXEMBOURG			14 801 510,11	8,18
PAYS-BAS				
ABERTIS FINANCE BV 3.248% PERP	EUR	1 100 000	916 877,45	0,50
ABN AMRO BANK NV 4.75% PERP	EUR	1 200 000	932 369,50	0,51
AEGON 1.506% PERP	NLG	2 100 000	814 621,98	0,45
COOPERATIEVE RABOBANK UA 3.1% PERP	EUR	1 800 000	1 218 961,52	0,68
DIEBOLD NIXDORF DUTCH HOLDING BV 9.0% 15-07-25	EUR	447 000	364 622,37	0,21
DUFY ONE BV 3.375% 15-04-28	EUR	2 025 000	1 585 339,59	0,88
ENERGIZER GAMMA ACQ 3.5% 30-06-29	EUR	982 000	716 397,37	0,39
IBERDROLA INTL BV 1.825% PERP	EUR	1 300 000	950 268,80	0,52
IPD 3 BV 5.5% 01-12-25	EUR	1 039 000	960 536,45	0,53
KPN 6.0% PERP	EUR	1 331 000	1 307 370,74	0,72
LEASEPLAN CORPORATION NV 7.375% PERP	EUR	566 000	523 347,47	0,29
PROSUS NV 1.207% 19-01-26 EMTN	EUR	1 400 000	1 192 582,96	0,66
SIEMENS FINANCIERINGSMAATNV 2.75% 09-09-30	EUR	2 000 000	1 899 787,81	1,05
TELEFONICA EUROPE BV 3.875% PERP	EUR	1 000 000	878 323,97	0,49
TRIVIUM PACKAGING FINANCE BV 8.5% 15-08-27	USD	870 000	807 639,15	0,45
UNITED GROUP BV 5.25% 01-02-30	EUR	930 000	661 551,30	0,37
UNIVERSAL MUSIC GROUP NV 3.0% 30-06-27	EUR	324 000	314 808,32	0,17
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV 3.375% PERP	EUR	2 000 000	1 896 584,92	1,05
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV 4.375% PERP	EUR	1 100 000	888 255,30	0,49
VZ SECURED FINANCING BV 5.0% 15-01-32	USD	1 450 000	1 128 561,96	0,62
WPAP TELECOM HOLDINGS III BV 5.5% 15-01-30	EUR	632 000	482 853,97	0,27
ZIGGO BOND COMPANY BV 3.375% 28-02-30	EUR	2 345 000	1 652 606,51	0,91
TOTAL PAYS-BAS			22 094 269,41	12,21
PORTUGAL				
ENERGIAS DE PORTUGAL EDP 1.5% 14-03-82	EUR	1 100 000	870 417,42	0,48
ENERGIAS DE PORTUGAL EDP 1.875% 02-08-81	EUR	2 300 000	1 888 544,49	1,04
NOVO BAN 8.5% 06-07-28	EUR	800 000	746 179,12	0,42
TAP TRANSPORTES AEREOS 5.625% 02-12-24	EUR	700 000	637 168,88	0,35
TOTAL PORTUGAL			4 142 309,91	2,29

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
REPUBLIQUE TCHEQUE				
SAZKA GROUP AS 3.875% 15-02-27	EUR	1 556 000	1 337 863,28	0,73
TOTAL REPUBLIQUE TCHEQUE			1 337 863,28	0,73
ROYAUME-UNI				
BARCLAYS 1.125% 22-03-31 EMTN	EUR	1 178 000	978 838,30	0,54
BARCLAYS 7.125% PERP	GBP	977 000	969 269,70	0,54
BELLIS ACQUISITION 3.25% 16-02-26	GBP	1 057 000	910 182,10	0,51
BELLIS ACQUISITION 4.5% 16-02-26	GBP	903 000	795 822,51	0,44
BELLIS FIN 4.0% 16-02-27	GBP	243 000	172 083,57	0,09
CONSTELLATION AUTOMOTIVE FINANCING 4.875% 15-07-27	GBP	1 062 000	853 042,59	0,47
HSBC HOLDINGS PLC 4.75% PERP	EUR	1 100 000	865 095,00	0,47
IRON MOUNTAIN UK PLC 3.875% 15-11-25	GBP	1 400 000	1 435 402,30	0,80
JAGUAR LAND ROVER AUTOMOTIVE 4.5% 15-07-28	EUR	1 299 000	861 522,64	0,47
KANE BID 6.5% 15-02-27	GBP	595 000	588 194,34	0,32
NOMAD FOODS BOND 2.5% 24-06-28	EUR	1 167 000	910 313,81	0,50
PEOPLECERT WISDOM ISSUER 5.75% 15-09-26	EUR	643 000	574 980,07	0,32
PINEWOOD FIN 3.625% 15-11-27	GBP	1 042 000	975 704,24	0,54
PUNCH FINANCE 6.125% 30-06-26	GBP	1 072 000	1 004 434,10	0,56
STONEGATE PUB COMPANY FINANCING 8.25% 31-07-25	GBP	1 326 000	1 352 894,95	0,75
VICTORIA 3.625% 24-08-26	EUR	1 155 000	854 259,50	0,47
VIRGIN MEDIA FINANCE 3.75% 15-07-30	EUR	1 065 000	775 867,59	0,43
VMED O2 UK FINANCING 1 3.25% 31-01-31	EUR	941 000	721 900,88	0,40
VODAFONE GROUP 3.0% 27-08-80	EUR	2 200 000	1 643 154,33	0,90
TOTAL ROYAUME-UNI			17 242 962,52	9,52
SUEDE				
HEIMSTADEN BOSTAD AB 3.625% PERP	EUR	1 900 000	1 240 698,44	0,68
INTRUM AB 3.5% 15-07-26 EMTN	EUR	2 450 000	1 984 476,86	1,09
INTRUM AB 4.875% 15-08-25	EUR	671 000	608 588,89	0,34
TRANSCOM HOLDING AB E3R+5.25% 15-12-26	EUR	827 000	720 427,34	0,39
VERISURE HOLDING AB 3.25% 15-02-27	EUR	1 072 000	880 630,43	0,49
VERISURE HOLDING AB 9.25% 15-10-27	EUR	112 000	113 825,60	0,07
TOTAL SUEDE			5 548 647,56	3,06
SUISSE				
CRED SUIS SA GROUP AG 1.0% 24-06-27	EUR	2 000 000	1 676 652,14	0,93
TOTAL SUISSE			1 676 652,14	0,93
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			168 088 232,61	92,85
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			168 088 232,61	92,85
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
AVIVA INVESTORS HY Part R	EUR	51 317	4 920 787,13	2,72
TOTAL FRANCE			4 920 787,13	2,72
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			4 920 787,13	2,72
TOTAL Organismes de placement collectif			4 920 787,13	2,72

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Instrument financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
FGBL BUND 10A 1222	EUR	-47	275 890,00	0,15
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			275 890,00	0,15
TOTAL Engagements à terme fermes			275 890,00	0,15
Autres instruments financiers à terme				
Credit Default Swap				
ITRAXX EUR XOVER S38	EUR	19 400 000	-956 635,56	-0,52
TOTAL Credit Default Swap			-956 635,56	-0,52
TOTAL Autres instruments financiers à terme			-956 635,56	-0,52
TOTAL Instrument financier à terme			-680 745,56	-0,37
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	EUR	-275 890	-275 890,00	-0,16
TOTAL Appel de marge			-275 890,00	-0,16
Créances			38 691 703,46	21,38
Dettes			-35 812 701,86	-19,79
Comptes financiers			6 092 931,32	3,37
Actif net			181 024 317,10	100,00

Part OBLIGATIONS 5-7 M	EUR	194 092,9807	932,66
-------------------------------	------------	---------------------	---------------

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

Décomposition du coupon : Part OBLIGATIONS 5-7 M

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	1 294 600,18	EUR	6,67	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	609 451,96	EUR	3,14	EUR
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	1 904 052,14	EUR	9,81	EUR

7. ANNEXE(S)

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : Obligations 5-7 M

Identifiant d'entité juridique : 969500JD7X57T055IB76

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☐ Oui

☐ ☒ Non

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : __ %

☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de __ % d'investissements durables

☐ Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Ayant un objectif social

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : __ %

☒ Il promouvait des caractéristiques E/S mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Fonds Obligations 5-7 M (ci-après le « Fonds ») a promu des caractéristiques environnementales et sociales en investissant dans des émetteurs qui ont de bonnes pratiques environnementales, sociales et de gouvernance.

Pour ce faire, le Fonds était investi entre 80% et 100% de son actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire, d'émetteurs de l'OCDE et dans la limite de 10% de l'actif net, de toutes zones géographiques dont des pays émergents, et affichant les meilleures pratiques en termes de gestion des enjeux ESG propres à leur secteur d'activité, et ce conformément à la méthodologie de notation ESG de MSCI ESG Research.

Parmi les thèmes pris en compte dans la revue des bonnes pratiques ESG, pouvaient être cités pour exemple :

- Environnement : les émissions carbone, le stress hydrique, la biodiversité, les émissions toxiques ou les déchets
- Social : gestion et développement du capital humain, santé et sécurité au travail, qualité produits, sécurité des données
- Gouvernance : indépendance du conseil d'administration, frais d'audit, politique de rémunération, éthique des affaires

Le Fonds était géré activement et de manière discrétionnaire. Le Fonds n'était pas géré en référence à un indice.

● ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?***

Au 30 septembre 2022, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds sont les suivantes :

1. Le score ESG, issu de la notation de MSCI ESG Research au niveau du portefeuille du Fonds Maître a atteint 6,75 sur 10.
2. Le score ESG de l'univers d'investissement ISR est également mesuré afin de vérifier que le score ESG global du Fonds surperforme le score ESG trimestriel moyen de l'univers d'investissement après élimination de 20% des valeurs de l'univers d'investissement les moins bien notées en ESG. Le score ESG de l'univers d'investissement après élimination de 20% des valeurs est de 6,62 ce qui signifie que l'objectif de surperformance de l'univers d'investissement sur cet indicateur de durabilité a été atteint.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus du Fonds et à son annexe.

Il n'y a eu pas de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1er octobre 2021 et 30 septembre 2022.

● ***Et par rapport aux périodes précédentes ?***

Cette annexe au rapport périodique contenant les informations périodiques pour le Fonds conformément au Règlement Délégué (UE) 2022/1288 complétant le Règlement SFDR est la première à être publiée.

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

- ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?***

Non applicable.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Non applicable.

- *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Non applicable

- *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :*

Non applicable.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La Société de Gestion a mis en place des méthodes d'évaluation sur les émetteurs investis pour chacune des principales incidences négatives liées aux facteurs de durabilité :

Indicateur d'incidence négative	Notation ESG Méthodologie MSCI	Politiques d'exclusion	Analyse de controverse	Politique d'engagement
Indicateurs climatiques et autres indicateurs liés à l'environnement				
1. Emissions de GES scope 1 – 2 – 3 et totales	X	X Charbon / pétrole et gaz	X	X
2. Empreinte carbone				X
3. Intensité des émissions de gaz à effet de serre des sociétés bénéficiaires des investissements	X			X
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles		X Charbon / pétrole et gaz		X
5. Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable	X		X	
6. Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact	X			
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	X		X	X
8. Rejets dans l'eau	X		X	
9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	X		X	
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption				

10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE		X <i>Pacte mondial</i>	X	X
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales		X <i>Pacte mondial</i>	X	X
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé			X	
13. Mixité au sein des organes de gouvernance	X			X
14. Exposition à des armes controversées		X <i>Armes controversées</i>		
Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et environnementales				
Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	X		X	X

De ce fait, le Fonds a pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Il n'y a eu pas de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1er octobre 2021 et 30 septembre 2022.

Pour plus d'informations sur la manière dont les principales incidences négatives sont prises en compte par les produits d'OFI Invest Asset Management, veuillez-vous référer à la « Déclaration relative aux Principales Incidences Négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/finance-durable>.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 30 septembre 2022, les principaux investissements sont les suivants :

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
AVIVA INVESTORS HY Part R	Non applicable	2,7183	France
BQ POSTALE 3.0% PERP	Banking - Universel	1,24599	France

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:

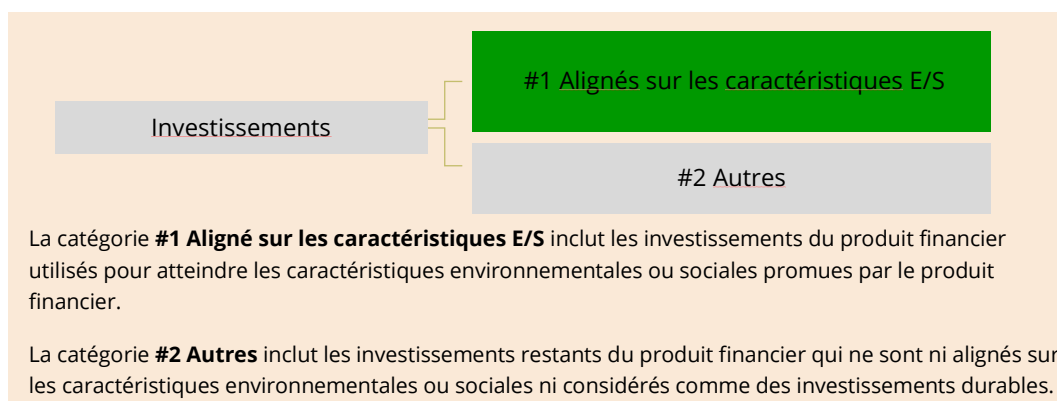
BNP PAR 6.875% PERP	Banking - Universel	1,24307	France
SIGNA DEVELOPMENT FINANCE SCS 5.5% 23-07-26	Real Estate	1,1693	Luxembourg
INTRUM AB 3.5% 15-07-26 EMTN	Financial - Courtier	1,09625	Suède
VEOLIA ENVIRONNEMENT 2.25% PERP	Utilities	1,06549	France
REXEL 2.125% 15-12-28	Retail	1,06423	France
SIEMENS FINANCIERINGSMAATNV 2.75% 09-09-30	Industrial Goods & Services	1,04947	Pays-Bas
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV 3.375% PERP	Automobiles & Parts	1,0477	Pays-Bas
ACCOR SA 2.625% PERP	Travel & Leisure	1,04668	France
ENEL 2.25% PERP	Utilities	1,04379	Italie
ENERGIAS DE PORTUGAL EDP 1.875% 02-08-81	Utilities	1,04325	Portugal
SOCIETE DES AUTOROUTES DU SUD DE LA FRAN 2.75% 02-09-32	Industrial Goods & Services	1,04324	France
CULLINAN HOLDCO SCSP 4.625% 15-10-26	Utilities	1,03926	Luxembourg
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA SA E3R+1.3% PERP	Banking - Universel	1,03915	Espagne



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



Au 30 septembre 2022, le Fonds a 66,04% de son actif net constitué d'investissements contribuant à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales (#1 Aligné avec les caractéristiques E/S).

Le Fonds a 33,96% de son actif net appartenant à la poche #2 Autres. Celle-ci est constituée de :

- 4,80% de liquidités
- -0,38% de dérivés

- 29,53% de valeurs ou des titres en portefeuille ne disposant pas d'un score ESG. En effet, le Fonds peut investir dans de telles valeurs dans la limite de 25% des valeurs investies. Ce pourcentage n'est pas respecté.
- 0% de parts ou actions d'OPC. Le portefeuille pouvait être investi dans la limite de 10% de l'actif net du Fonds dans ces valeurs. Ce pourcentage maximal a donc été respecté.

Le Fonds a donc respecté l'allocation d'actifs prévue :

- Un minimum de 55% des investissements appartenant à la poche #1 Aligné avec les caractéristiques E/S.
- Un maximum de 45% des investissements appartenant à la poche #2 Autres.

● ***Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?***

Au 30 septembre 2022, la décomposition sectorielle des actifs investis est la suivante :

Secteur	% d'actifs
Banques	21,9%
Biens et services industriels	11%
Télécommunications	8,1%
Automobiles et équipementiers	8,1%
Utilities	7,2%
Retail	6,6%
Voyages et loisirs	6,6%



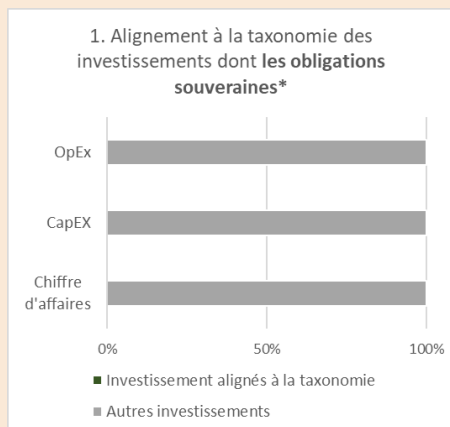
Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Fonds n'a pas d'investissements durables avec un objectif environnemental. Par ailleurs, le Fonds ne prend actuellement aucun engagement minimum en matière d'alignement de son activité avec le « Règlement Taxonomie ». En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxonomie sur lequel s'engage le Fonds est de 0%.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souverains » comprennent toutes les expositions souveraines.

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le Fonds n'a pas d'investissements durables avec un objectif environnemental. Par ailleurs, il n'y a aucune part minimale d'investissements dans les activités transitoires et habilitantes sur laquelle le Fonds s'engage.

- **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable.



- **Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la taxinomie de l'UE ?**

Non applicable.



- **Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?**

Non applicable.



- **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?**

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Ces investissements, qui n'ont été effectués que dans des situations spécifiques et devaient représenter un maximum de 45% des investissements, ont consisté en :

- Des liquidités, à hauteur de 4,80%,
- Des produits dérivés, dont l'usage s'est limité à des situations spécifiques pour permettre de se couvrir ou de s'exposer ponctuellement aux risques du marché, à hauteur de -0,38%,
- Des valeurs ou des titres en portefeuille ne disposant pas d'un score ESG, dans la limite de 25% autorisée pour le Fonds, dont la part réelle s'est élevée à 29,53%.
- Des parts ou actions d'OPC dans la limite autorisée de 10% pour le Fonds, dont la part réelle s'est élevée à 0%.

Bien que cette catégorie ne dispose pas d'une notation ESG et qu'aucune garantie minimale environnementale et sociale n'ait été mise en place, son utilisation n'a pas eu pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les mesures prises pour respecter les caractéristiques environnementale et/ou sociale au cours de la période sont les suivantes :

1. Un suivi des performances environnementales et sociales est assuré à travers le suivi de la performance ESG émetteurs du portefeuille. Ce suivi se matérialise par une note ESG mise à jour via un processus de notation trimestrielle. Les données sous-jacentes sont mises à jour a minima tous les 18 mois par les fournisseurs de données.
2. Un suivi hebdomadaire des controverses sociales, environnement et de gouvernance liées aux émetteurs.
3. Des politiques d'exclusions sectorielles (tabac, pétrole et gaz, charbon thermique, armes controversées) et normatives (Pacte mondial).
4. Une politique d'engagement actionnarial qui a pour objectif d'obtenir des compléments d'information sur la stratégie des émetteurs en matière de responsabilité sociale et sociétale, et de les encourager à améliorer leurs pratiques ESG. Cette politique d'engagement fait l'objet d'un processus d'escalade, qui peut également se traduire par un dépôt de résolution ou un vote contestataire le cas échéant.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.